



BPA

Travaux de Conduite et Entretien des Engins Agricoles

Brevet Professionnel Agricole

LA FORMATION ET SES OBJECTIFS

Le Brevet Professionnel Agricole est un diplôme de niveau 3 délivré par le ministère de l'agriculture.

Cette formation en présentiel alterne cours pratiques et expériences en entreprise.

Le BPA TCEEA permet d'acquérir des compétences et connaissances professionnelles, technologiques et pratiques pour assurer l'entretien et la maintenance de premier niveau des matériels et équipements de l'entreprise

DEBOUCHÉS

Le titulaire du diplôme exerce son activité dans des entreprises :

- Des exploitations agricoles
- Des Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA)
- Des Entreprises de Travaux Agricoles (ETA)

Il est employé en tant que :

- Conducteur d'engins d'exploitation agricole et forestière
- Chauffeur de tracteur

Mais vous pouvez aussi décider de poursuivre vos études.

Le CFPPA de la Baie de Somme propose aussi la formation du :

- Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (BP REA) de niveau 4

PUBLIC CONCERNÉ

Il existe 2 voies d'accès au diplôme :

1. L'APPRENTISSAGE

- Jeunes âgés d'au moins 16 ans et au plus, 29 ans révolus au début de l'apprentissage, ou 15 ans après avoir suivi un cycle complet au collège
- Aucune limitation d'âge pour les travailleurs reconnus handicapés (RQTH)
- *Toutefois, il existe aussi d'autres situations de dérogation à l'âge requis. Nous contacter pour plus d'informations.*

2. LA VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

- Salariés ou demandeurs d'emploi désireux de valider leur(s) expérience(s) professionnelle(s)

21 rue du Lieutenant Caron - 80100 ABBEVILLE
Entrée du CFPPA par la rue du Scardon
(rue perpendiculaire à la rue du lieutenant Caron)

✉ cfppa.abbville@educagri.fr 🌐 www.lycee-baie-de-somme.fr

Interlocutrice : Mme Blandine DECOENE, référente de la filière agricole

✉ blandine.decoene@educagri.fr

 **Contactez-nous**
03 22 20 77 65

PRÉ REQUIS

- Avoir passé des tests de positionnement
- Et un entretien de motivation

CONTENU DE LA FORMATION

3 UC NATIONALES

- UCG1 : mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale
- UCG2 : mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique
- UCG3 : mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

2 UC SPÉCIFIQUES À L'OPTION (UCO)

- UCO1 : mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives à la conduite d'une culture
- UCO2 : mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des engins agricoles et de leurs équipements

3 UC DE SPÉCIALITÉ (UCS)

- UCS1 : Conduire en sécurité un tracteur et/ ou un automoteur
- UCS2 : Réaliser les travaux mécanisés relatifs à la conduite d'une culture
- UCS3 : Effectuer l'entretien et la maintenance des engins agricoles et de leurs équipements

2 UCARES

- UCARE 1 : Entretien des matériels et équipements d'espaces verts utilisés en agriculture
- UCARE 2 : Mettre en œuvre les techniques de travail des matériaux ferreux

MODALITÉS D'EVALUATION

En Unités Capitalisables (UC) :

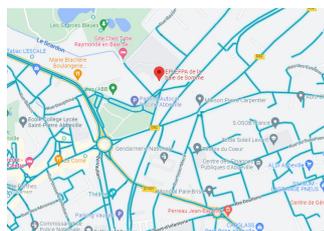
- Les UC (ou bloc de compétences) sont évalués sur des situations professionnelles
- Les UC peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres.
- L'acquisition de toutes les UC est nécessaire pour obtenir le diplôme.

* Les UC non obtenues peuvent être repassées pendant 5 ans.

TAUX DE RÉUSSITE
2023
78 %

TAUX
D'INSERTION
CONNUE
EN FEVRIER 2024
56 %

TAUX DE
SATISFACTION
2023
60 %



ACCÈS ABBEVILLE

- Par Autoroute A16 et A28
- Gare SNCF : Ligne Paris / Calais
- Bus scolaires

Visitez le site internet
de l'établissement



DURÉE DE FORMATION

DATE D'ENTRÉE :

SEPTEMBRE / OCTOBRE

Entrée possible en cours de formation

DURÉE APPRENTISSAGE : 1 OU 2 ANS

Selon le profil du candidat

- 1 an = 500 H en centre
- 2 ans = 800 H en centre

FINANCEMENT

APPRENTIS :

- Entreprises privées : L'OPCO dont dépend l'entreprise finance la formation
- Entreprises publiques : Le financement dans la fonction publique est pris en charge par le CNFPT et/ou les collectivités

REMUNERATION

APPRENTISSAGE :

- Rémunération déterminée en pourcentage du SMIC. Ce pourcentage évolue en fonction de l'âge, de l'ancienneté de l'apprenti dans l'entreprise et/ou de sa qualification

LES POINTS FORTS DU CENTRE

- Aide à la recherche d'entreprise par l'UFA
- Plateau technique et atelier de stockage du matériel professionnel
- Atelier fer et machinisme
- Centre de ressources
- Centre de documentation et d'information
- Restauration : cantine du lycée et salle à disposition pour les stagiaires de la formation continue
- Internat pour les apprentis
- Locaux adaptés aux personnes en situation de handicap et accompagnement individualisé avec notre référent
- Adhésion au programme de mobilité internationale

" La ténacité est une des qualités indispensables pour réussir dans la vie, quel que soit le but à atteindre. "